

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 27/03/2024

ID : 001-200070118-20240326-DEC_24_27-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

DECISION DU PRESIDENT

N°2024-27 – Demande d'aide financière à la CAF dans le cadre de l'appel à projet « Fonds de Modernisation des Établissements » pour le multi-accueil VisioCrèche

Le Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211.10,

Vu la délibération 2022/11/29/01 du conseil communautaire du 29 novembre 2022 donnant délégation au Président pour prendre toute décision, sur proposition de la Commission Social et Vie Sportive, relative aux Convention d'Objectifs et de Financement, chartes, demandes de subventions ou tout autre document contractuel proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain et les signer,

Vu l'appel à projet proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain dans le cadre du « Fonds de Modernisation des Établissements »,

Considérant le besoin pour VisioCrèche :

- de remplacer 15 lits dortoir de l'unité des moyens-grands, devenus obsolètes,
- d'acheter un sèche-linge professionnel d'une capacité quotidienne de 10 machines et d'installer la ligne électrique pour son fonctionnement,
- d'installer un store banne dans l'unité des moyens-grands pour limiter les fortes chaleurs et insulations,
- de poser des systèmes anti-volatiles sur le toit,
- de moderniser le système d'éclairage en passant en LED (gain performance énergétique),
- de mettre en conformité l'accès à la toiture terrasse,
- de refaire la peinture de la façade,

Vu le devis de 15 lits établi d'un montant de 2 265€ HT (soit 2 776.86 € TTC éco-participation comprise),

Vu le devis du sèche-linge professionnel d'un montant de 5 160€ HT (soit 6 192€ TTC),

Vu le devis d'alimentation du sèche-linge d'un montant de 763.96€ HT (soit 916.75€ TTC),

Vu le devis de store-banne d'un montant de 1 991.66€HT (soit 2 390€ TTC),

Vu le devis de systèmes anti-volatiles d'un montant de 2 430€ HT (soit 2 916€ TTC),

Vu le devis de passage en LED d'un montant de 16 950€ HT (soit 20 340€ TTC),

Vu le devis de sécurisation de la toiture d'un montant de 1 261.39€ (soit 1 513.67€ TTC),

Vu le devis de fournitures pour la reprise de peinture de la façade d'un montant de 182.31€HT (soit 218.77€TTC),

Soit un total de 31 004.32€ HT (37 205.18€ TTC),

Vu les crédits inscrits en investissement au budget principal,

Vu l'avis favorable de la Commission Social et Vie Sportive du 21 mars 2024,

DECIDE

Article 1^{er} :

Il est décidé de solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain pour un montant de 24 803.46€ correspondant à 80% du coût hors taxe des travaux et achats pour le multi-accueil VisioCrèche.

Article 2 :

Il est décidé de solliciter une demande anticipée de réalisation des travaux et achats auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

Article 3 :

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à Mme la Préfète de l'Ain et Mme la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

Fait à MONTCEAUX, le 26/03/2024

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX